



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/771
3 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 2 OCTOBRE 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que, entre le 15 et le 30 septembre 1997, l'aviation américaine a continué de violer l'espace aérien iraquien à des fins de surveillance et de provocation. Les détails de ces opérations sont fournis en annexe au présent document.

Je vous prie de bien vouloir intervenir pour qu'il soit mis fin à ces agissements, qui portent atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République d'Iraq et constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international.

Ces opérations terrorisent la population civile et causent des dommages aux biens publics et privés. La République d'Iraq réaffirme son droit de demander réparation pour le préjudice subi par elle et par son peuple par suite des actes susmentionnés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

ANNEXE

Détails concernant les violations commises entre
le 15 et 30 septembre 1997

1. Région nord : 60 sorties. Vitesse : 600 à 900 km/h. Altitude : 6 000 à 9 000 mètres. Villes et localités survolées : Aqra, Tel Afar, Amadia, Zakho, Chazanch.
2. Région sud : 514 sorties. Vitesse : 600 à 900 km/h. Altitude : 6 000 à 9 000 mètres. Villes et localités survolées : Nassiriya, Samawa, Bassorah, Chebayesh, Artawi, Rifa'i, Bassiya, Chinafiyeh, Qornah, Lassaf, Roumaytha, Hamza, Diwaniya, Souq al Chioukh, Houlaïba, Chatra, Ashbija, Abou Sakhit, Salman Al Khodar, Aziziya, Qalaât Sukar, Al Amghar, Al Hay, Al Noâmaniya.
3. À huit reprises, un avion de reconnaissance américain de type TR-1, volant à 600 km/h et à 20 000 mètres d'altitude, a violé l'espace aérien de la République d'Iraq en survolant la région sud avant de repartir en direction du Koweït.
4. Le 29 août 1997, à 11 h 30, un hélicoptère appartenant à la frégate américaine No 46 a survolé les ports d'Al Bakr et d'Al Amiq.
5. Le 25 septembre 1997, à 8 h 40 et à 16 heures, un hélicoptère appartenant à la frégate américaine Rentz (No 46) a survolé le port d'Al Bakr.
